

U.F.R. LETTRES, CULTURE ET SCIENCES HUMAINES

LIVRET DE L'ETUDIANT

Licence L2 ARTS

Parcours Culture et Patrimoines

Arts du spectacle

Les informations données dans ce livret, élaboré en juin 2017, ne devraient en principe pas être modifiées, sauf cas de force majeure.

2017 – 2018

Département Métiers de la Culture
29, bd Gergovia – 63037 Clermont-Ferrand
04 73 34 65 04

<http://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-formations/licence-arts-11245.kjsp?RH=1483954096253>

Présentation du Département Métiers de la culture

Le Département Métiers de la culture est une composante de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines de l'Université Clermont Auvergne. Il regroupe des formations professionnelles liées au domaine culturel (Arts du spectacle, métiers du livre et multimédia, tourisme...).

- **Diplôme de guide-interprète national,**
- **Licence générale et professionnelle**
- **Masters professionnels**

Direction :

Raphaël Berthold
raphael.berthold@uca.fr
Bureau 304
Tel : 04 73 34 66 09

-*-*-

Responsable filière Arts du spectacle :

Caroline Lardy
caroline.lardy@uca.fr
Bureau 308
Tel : 04 73 34 66 32

Responsable pédagogique de deuxième année :

Benjamin Lassauzet
benjamin.lassauzet@uca.fr
Bureau 322, sur rendez-vous
Tel : 04 73 34 66 58

Secrétariat 2ème année de licence (option Cinéma et option Arts de la scène) :

Bénédicte Coppin
benedicte.coppin@uca.fr
Bureau 207
Tel : 04 73 34 66 82

Le Département est situé sur le site Gergovia de l'Université Clermont Auvergne et dépend administrativement de l'UFR LCSH. La majorité des cours ont lieu à Gergovia.

Les cours sont assurés par les enseignants permanents du département et par des chargés de cours et intervenants professionnels.

Vous trouverez au département :

- La direction (bureau 304),
- le secrétariat Master 1 et 2 Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle (Nadine Petoton et Marie-Juliette Arlandis, bureaux 206 bis et 207 bis)
- le secrétariat des L2 et L3 Arts du spectacle, des Masters Métiers du livre, professeur documentaliste et Licence professionnelle (Bénédicte Coppin, bureau 207),
- le secrétariat des Licences Tourisme, Métiers du livre et de la L1 des Arts du spectacle (Stéphanie Perez, bureau 207),
- le secrétariat du Master Tourisme et de la Licence pro Guide conférencier (Marie-Juliette Arlandis, bureau 207 bis),
- la salle des étudiants (302).

U.F.R. Lettres, Culture et Sciences Humaines

UFR

Lettres, Culture et Sciences Humaines

Université Clermont Auvergne

29 boulevard Gergovia

63037 CLERMONT-FERRAND cedex

Tél. 04 73 34 65 04

Fax 04 73 34 65 44

secretariat.lettres@uca.fr

Pour plus d'information :

**[http://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-
formations/licence-arts-11245.kjsp](http://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-
formations/licence-arts-11245.kjsp)**

Enseignants et enseignants-chercheurs du département Métiers de la culture :

BOISNIER Cyril, PRAG Economie-Gestion

DESMICHEL, Pascal, MCF Tourisme

KHAJEHI Yassaman, MCF Etudes théâtrales

LARDY Caroline, MCF Etudes cinématographiques

LASSAUZET Benjamin, PRAG Musique

POUGHEON Marc, PRCE Etudes cinématographiques

TRIPPIER, Etienne, PRAG Documentation Gestion de ressources documentaires

Enseignants d'autres départements et structures :

ROUHER, Amélie, PRCE Lettres modernes, coordinatrice à la Scène Nationale *La Comédie*

Intervenants professionnels en Arts du spectacle :

CABELLO, Yann, Photographe

CASSANAS, Roman, Consultant en communication et en marketing web, concepteur et éditeur de sites

COISSARD, Romain, Chargé de production audiovisuelle

Sigles :

PAST : professeur associé sciences et techniques

MCF : maître de conférences

PRAG : professeur agrégé

PRCE : professeur certifié

ATER : attaché temporaire d'enseignement et de recherche

DEPA : directeur d'étude de première année

CDI : centre de documentation et d'information

IUFM : institut universitaire de formation des maîtres

CAPES : certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire

BCIU : bibliothèque communautaire et inter-universitaire

ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation.

Présentation générale de la licence (L1, L2 et L3)

Organisation de la formation

La licence **mention ARTS** Parcours **Culture et patrimoines : Arts du spectacle** est pluridisciplinaire et organisée en L1 et L2 sur le principe Majeure-Mineure puis Spécialisée autour d'un seul domaine en L3 au choix de l'étudiant (Option Arts de la scène ou Cinéma). Le socle de compétences communes à l'ensemble du parcours type: Culture et patrimoines : Arts du Spectacle garantit la cohérence pédagogique de la mention générale ARTS.

L'organisation prévue s'appuie d'une part sur un socle de compétences disciplinaires (cinéma, spectacle vivant danse, musique, théâtre) dans une approche fondée sur l'histoire culturelle et artistique, l'esthétique et l'analyse de corpus d'oeuvres significatifs ; d'autre part sur un socle de compétences transversales (culture numérique – économie de la culture - médiation culturelle) qui permettent jusqu'en fin de L2 (S4) d'emprunter une passerelle de réorientation vers un parcours-type ou une autre mention y compris de licences professionnelles.

> Mineures et majeures en L1

60% des enseignements Majeures (Licence ARTS)

40% des enseignements de la licence mention ARTS proviennent des enseignements de spécialité issus d'autres mentions de licence.

Pour le Parcours Culture et patrimoines : Arts du spectacle:

- LLCER
- EEI
- Philosophie

> Mineures et majeures en L2

70% des enseignements Majeures (Licence ARTS)

30% des enseignements Mineures Enseignements de spécialité d'autres Mentions de Licence :

Pour le Parcours Culture et patrimoines - Arts du spectacle:

- LLCER
- EEI
- Philosophie

Paliers d'orientation en fin de L1 et L2

Possibilité pour les étudiants (en fonction de leur choix d'enseignements de spécialité de mineure dans une mention autre que la licence mention Arts) de s'orienter en fin de L1 et de L2 vers la Mention de Licence dans laquelle ils auront suivi les enseignements de spécialité proposés en Mineures.

> La Mention Arts propose également à tous les étudiants désireux de préparer les concours de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré ainsi que d'autres concours administratifs de suivre dès la L2 (S3) les Parcours dits « Pluridisciplinaires : Lettres-Administration » ou « Pluridisciplinaires Lettres-Sciences ».

Dimension Internationale

Un programme d'échange accessible en L3 seulement pour un semestre ou plus en cinéma et arts de la scène est mis en place depuis 2014 avec l'université de Salford-Manchester- School of Arts and Media ainsi qu'à partir de 2015 avec les universités d'Oklahoma, Kansas et Colorado (USA). De nouveaux projets de partenariats sont en cours au vu de la demande croissante des étudiants. Les candidats désireux

de partir sont sélectionnés selon des critères d'excellence et de réussite académique ainsi qu'au vu de leurs motivations pour participer à une expérience d'enseignement à l'international.

Les étudiants sont également encouragés à effectuer des stages à l'étranger en fin de L2 dans le cadre du dispositif ERASMUS STAGES.

Lien pour les échanges internationaux : <http://www.univ-bpclermont.fr/article62.html>

Responsable des programmes d'échange en Arts du spectacle: caroline.lardy@uca.fr

Organisation pédagogique des langues étrangères

L1/L2 : Langue pour Spécialistes d'une Autre Discipline (Lansad) - Service commun des langues vivantes (SCLV).

L3 : Langues appliquées aux domaines professionnels.

Objectifs pédagogiques de la licence

Elle a pour objectif de former de futurs professionnels des métiers des arts du spectacle dans le cadre d'une licence générale en trois ans. Formation ouverte et pluridisciplinaire, elle est un atout précieux au regard de la polyvalence demandée aux diplômés, qui doivent pouvoir s'adapter à des profils de postes très divers et évoluer au sein de la structure qui les emploie. Elle associe en permanence des connaissances théoriques à des méthodes et des savoir-faire pratiques et créatifs. La progression de la formation sur trois années favorise le sens et la prise d'initiative et de responsabilité en vue de former des professionnels curieux, cultivés et efficaces.

La spécialité Arts du spectacle propose une formation pluridisciplinaire associant connaissances théoriques et scientifiques sur ces différents arts (cinéma, musique, danse, théâtre), une découverte du champ professionnel de la culture, du cinéma et du spectacle vivant et une mise en application de ces connaissances par des ateliers de pratique artistique, des projets tutorés et des stages. La nécessité de cette alliance entre théorie et pratique est fondamentale pour consolider la formation et permettre aux étudiants d'intervenir sur un champ de compétences diversifié. Ces initiations techniques seront ouvertes sur la création contemporaine régionale intéressée par les domaines des arts du spectacle (expositions, résidences, festivals de cinéma, théâtre, musique, etc...) en partenariat avec le SUC (Service culturel de l'université) et les structures professionnelles associées. L'ensemble des connaissances et compétences à acquérir au cours des trois années visent à doter les étudiants d'une solide culture générale et à développer un panel de compétences permettant d'intervenir dans différents champs liés à l'administration, à l'élaboration d'une programmation, à la médiation avec les publics ou au suivi d'un projet artistique et culturel en lien avec les arts de la scène et le cinéma.

Compte tenu de la diversité du domaine, la spécialité, pluridisciplinaire en L1 et L2 se divise en deux parcours au choix de l'étudiant **à partir de la L3** :

Option Arts de la scène :

Cette option vise à transmettre dans une logique d'approfondissement, des outils de compréhension des arts de la scène (théâtre, musique, danse) pour préparer les étudiants à une connaissance des réalités artistiques et à un questionnement renouvelé sur les particularités économiques, sociologiques et esthétiques du secteur. Face à ces enjeux, l'orientation générale de ce parcours consiste à croiser différentes disciplines et méthodes ainsi que des pratiques artistiques dans les champs concernés pour répondre à la nécessité actuelle d'une approche plurielle et appliquée des domaines de création liés au spectacle vivant. La confrontation des savoirs fondamentaux avec des œuvres musicales, chorégraphiques et théâtrales procèdera également, dans le cadre de travaux appliqués (dossiers pédagogiques, thématiques, analyses de spectacle) par la fréquentation de la scène artistique locale et la programmation ciblée des structures artistiques et culturelles associatives et institutionnelles (Scène nationale, Orchestre d'Auvergne, Centre lyrique, SMAC, etc.). Des enseignements méthodologiques et des outils d'analyse adaptés permettront également de mieux saisir les spécificités et les enjeux à l'œuvre du secteur.

Option Cinéma :

Cette option vise à offrir aux étudiants un champ de réflexion et d'approfondissement axé à la fois sur des connaissances théoriques mais également pratiques avec une dimension créative ancrée sur les métiers de l'image (ateliers d'initiation et de réalisation en cinéma de fiction, documentaire, animation, art vidéo) et les fonctions connexes liées à la valorisation, la diffusion, la programmation, la médiation et l'éducation. L'approche théorique se fera de manière historique, esthétique, économique, sociologique et critique du cinéma (fiction, documentaire, art vidéo, animation). Une réflexion sera conduite sur le rôle des images dans la société ainsi qu'aux enjeux multiples liés aux domaines de la création et de la diffusion audiovisuelle. La formation vise à doter les étudiants d'une culture théorique solide ainsi que de compétences techniques et méthodologiques dans la perspective d'une préprofessionnalisation leur permettant ainsi de s'adapter à différents secteurs professionnels. La réalisation en groupe de projets tutorés sera l'occasion de confronter les acquis théoriques à la pratique et aux réalités professionnelles. Les travaux demandés seront étroitement liés à la programmation des festivals liés à l'image (court-métrage, documentaire, arts numériques) grâce à l'accompagnement adapté des professionnels intervenants dans la formation.

Compétences à acquérir en Licence :

- **Des éléments de culture générale** solides et diversifiés destinés à favoriser la réflexion personnelle, la compréhension des enjeux liés à la valorisation et la médiation d'un patrimoine, la rigueur et la cohérence dans l'élaboration de projets et de politiques culturelles.
- **Une sensibilisation au fonctionnement de l'entreprise culturelle** grâce à une initiation à l'économie, à la gestion et aux logiciels de base.
- **La maîtrise d'outils informatiques et linguistiques** indispensables à toute intégration et ouverture professionnelle.
- **La confrontation avec des œuvres** ou des exemples précis pour développer une réflexion et une sensibilité personnelles face à des objets culturels.
- **Des connaissances théoriques** (approche historique, sociologique et philosophique) du secteur.
- **Une compréhension des enjeux** esthétiques et sociologiques à l'œuvre en cinéma de fiction, documentaire, animation, art vidéo, théâtre, musicologie, danse, cirque.
- **La maîtrise des dispositifs réglementaires** (droits d'auteur, droits de l'image).
- **Une connaissance des domaines d'intervention** par une pratique régulière et variée d'ateliers artistiques et d'une expérience de stage en milieu professionnel (4 à 6 semaines).
- **Des outils d'analyse et de méthodes** de compréhension du monde des arts de la scène et du cinéma.
- **Le suivi logistique d'une manifestation culturelle** à caractère artistique (festivals de cinéma, théâtre, musique) et **la programmation** d'un théâtre, d'une compagnie, d'un festival de cinéma selon le type de public, le projet artistique ou la ligne éditoriale de la structure.
- **La mise en œuvre d'actions de communication orales et écrites** liées à l'événement et aux relations avec les publics.

Débouchés : la licence générale prépare une professionnalisation

A l'issue de la L3, la majorité des étudiants poursuivent en master. Ces masters sont en majorité ceux actuellement proposés par l'établissement (Direction de projets ou d'établissements culturels / Création éditoriale / Aménagement du territoire, MEEF Professeur documentaliste). Les masters hors de notre établissement sont également ceux des domaines culturels et touristiques au sens large proposés notamment par les universités de Bordeaux, Brest, Dijon, Poitiers, Avignon, Montpellier, Lille, Lyon 2, ou Paris.

A bac + 3 : Les étudiants de L2 intègrent également les licences « Ressources documentaires et bases de données » du département des métiers de la culture et du site de Vichy en « Réalisations audiovisuelles et design sonore » Mention « Techniques et activités de l'image et du son (TAIS) ou d'autres Licences professionnelles.

A bac + 5 : masters professionnels spécialités "Direction de projets ou d'établissements culturels" Parcours Action culturelle et artistique ou d'autres masters professionnels.

Organisation de la formation en L2 - Licence générale Mention Arts Parcours
“Culture et Patrimoines : Arts du spectacle” :
70% des enseignements Majeures (Licence ARTS)

Les enseignements fondamentaux sont désormais acquis et font l’objet, en seconde année d’un approfondissement, tant scientifique que méthodologique.

La découverte du champ professionnel vise une spécialisation de plus en plus intensive tout au long de l’année universitaire : une série de cours magistraux et de travaux dirigés dispensés par des enseignants certifiés ou agrégés, des enseignants-chercheurs, des professionnels en activité ; une immersion, entre autre, dans un événement culturel qui permettra d’étudier *in situ* les apprentissages théoriques. Des cours théoriques permettront de nourrir la pratique et de structurer les savoirs culturels, intellectuel et méthodologique. Dans la perspective de définir précisément un projet professionnel, des recherches ciblées sur les métiers, les acteurs et des structures professionnelles seront exigées (ePortfolio-stage, PPE-PPP).

Une vision plus globale sera, parallèlement à la spécialisation, maintenue à travers de nombreux enseignements de tronc commun dans la perspective à la fois d’une ouverture sur d’autres secteurs de l’activité culturelle mais aussi d’un approfondissement **indispensable** d’une culture générale diversifiée et approfondie.

Au niveau informatique, le cours de second semestre sera orienté vers la conception et l’édition de site Web, de la maîtrise des outils numériques ou de la communication visuelle.

Le choix d’un atelier de pratique artistique et culturelle, permettra également de consolider les connaissances théoriques par la confrontation avec la création dans les domaines des arts visuels et du spectacle vivant (cinéma, littérature, musique, théâtre, danse, cirque, arts plastiques, etc).

Enfin, il nous est apparu important de signaler aux étudiants de 2^e année de licence que les œuvres abordées lors des cours, théoriques comme pratiques, **ne sauraient suffire** à l’élaboration d’une culture générale et d’une conscience critique essentielle à toute personne souhaitant travailler dans le milieu de la culture. En conséquence **vous devez impérativement** vous forger une culture personnelle solide et vous rendre régulièrement à des spectacles (dans tous les domaines des arts du spectacle), visionner des films, assister à des représentations théâtrales, musicales, chorégraphiques, circassiennes... La culture n’est plus seulement un loisir pour vous, elle est votre cœur de métier et si la dimension du plaisir ne doit pas vous quitter, elle doit s’accompagner d’une pratique régulière de spectateur-critique curieux et ouvert.

Paliers d’orientation en fin de L2

Possibilité pour les étudiants (en fonction de leur choix d’enseignements de spécialité de mineure dans une mention autre que la licence mention Arts) de s’orienter en fin de L2 vers la Mention de Licence dans laquelle ils auront suivi les enseignements de spécialité proposés en Mineures.

>**La Mention Arts** propose également à tous les étudiants désireux de préparer les concours de l’enseignement du 1^{er} et 2nd degré ainsi que d’autres concours administratifs de suivre dès la L2 (S3) les Parcours dits « Pluridisciplinaires : Lettres-Administration » ou « Pluridisciplinaires Lettres-Sciences ».

Maquette et contrôle des connaissances de la L2 parcours Arts du spectacle

Semestre 3

UE	Crédits ECTS	Intitulé des UE	Contenu et enseignant(s)	Durée totale (en heures) répartition CM/TD
UE xx	3	Cinéma documentaire	Approche historique, thématique et épistémologique du cinéma documentaire <i>Caroline Lardy</i>	25h CM
UE xx	3	Esthétiques et mises en scène du spectacle vivant	Figures et enjeux esthétiques de la mise en scène contemporaine française et européenne <i>Yassaman Khajehi / Amélie Rouher</i>	12h CM 13h TD
UE xx	3	Histoire de la musique	Du Moyen-Age au XVIIIe siècle <i>Benjamin Lassauzet</i>	12h CM 13h TD
UE xx	3	Image et son au cinéma	<i>Benjamin Lassauzet</i> <i>Marc Pougheon</i>	12h CM 13h TD
UE xx	3	Outils numériques	Traitement de l'image, éditions de sites Web <i>Roman Cassanas</i>	25h TD
Pratique artistique et culturelle	3 comptés au S2	Atelier du Service Université Culture annualisé validé en fin de S2	Liste restreinte d'ateliers au choix, communiquée à la rentrée en fonction de la programmation culturelle (cinéma, théâtre, danse, musique, littérature, cirque)	50h TD annualisé
Langues	3 comptés au S2	LANSAD		25h TD annualisé

ECTS : european credits transfert system

UE : unité d'enseignement

CC : contrôle continu

ET : examen terminal

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances							
		1 ^{ère} session					2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Cinéma documentaire	3	ET		1	E	3h	1	E	2h
Esthétiques et mises en scène du spectacle vivant	3	ET CC	50/50	3	E E+O	2h	1	O	30'
Histoire de la musique	3	ET CC	50/50	3	E	2h	1	E	1h
Image et son au cinéma	3	ET CC	50/50	3	E E	2h	1	E	1h
Pratique artistique	3	CC			A		1	A	
Outils numériques	3	CC		4	E+A		1	A	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : L'assiduité est contrôlée et fait partie des critères d'évaluation en contrôle continu.

Descriptifs et objectifs des cours délivrés au S3 par le département Métiers de la Culture

ENSEIGNEMENTS DE MAJEURE

Cinéma documentaire : 25h CM (Caroline Lardy)

Approche historique, thématique et épistémologique du cinéma documentaire. Analyse critique des conceptions et des courants. Des éléments de définition, de culture générale et d'analyse filmique complètent la réflexion théorique ainsi que le visionnement d'œuvres majeures.

Objectif: comprendre les enjeux et les évolutions techniques, esthétiques et sociologiques du cinéma documentaire

Evaluation : Examen terminal de 3h (dissertation)

Bibliographie indicative :

BRESCHAND, Jean, *Le documentaire, l'autre face du cinéma*, Cahiers du cinéma, CNDP, 2002.

GAUTHIER, Guy, *Le documentaire, un autre cinéma*, Nathan, 1995.

GAUTHIER, Guy, *Un siècle de documentaires français, des tourneurs de manivelle aux voltigeurs du multimédia*, Armand Colin, 2004.

NINEY, François, *L'épreuve du réel à l'écran : essai sur le principe de réalité documentaire*, De Boeck Université, 2000.

MAGNY, Joel, *Vocabulaires du cinéma, petit lexique du cinéma*, SCEREN-CNDP, 2004.

Esthétiques et mises en scène du spectacle vivant : 12h CM (Yassaman Khajehi) et 13h TD (Yassaman Khajehi / Amélie Rouher)

Le cours se fondera sur l'évolution de l'esthétique et les mouvements de la mise en scène théâtrale en Occident depuis le début du XX^e siècle. Il s'agira également d'étudier certaines tendances, telles que la performance ou le théâtre documentaire présenté sur la scène contemporaine. Dans le but de faire face à la création contemporaine, les étudiants assisteront à un ensemble de spectacles programmés à la Comédie de Clermont-Ferrand qui seront étudiés et mis en débat en cours.

Résumé de bibliographie :

Patrice Pavis, *Le théâtre contemporain, Analyse des textes de Sarraute à Vinaver*, Paris, Nathan, 2002

Jean-Pierre Ryngaert, *Nouveaux territoires du dialogue*, coll. « Apprendre », Arles, Actes Sud, 2005

Jean-Pierre Jean-Pierre Sarrazac, *Poétique du drame moderne et contemporain*, Saulxures, Circé/poche, 2005.

Evaluation : Ecrit 2H + Contrôle continu (écrit et oral).

Histoire de la musique (du Moyen-Age au XVIIIe siècle) : 25h CM (Benjamin Lassauzet)

A partir de nombreux extraits sonores et/ou visuels, nous traverserons une période historique couvrant plusieurs millénaires, mais particulièrement la musique savante occidentale des premiers siècles chrétiens aux portes du XIX^e siècle. L'accent sera mis avant tout sur les constantes et les éléments de rupture des différents langages musicaux se succédant dans le temps, tout en soulignant leurs liens avec les contextes politiques, sociaux, idéologiques, esthétiques, et en créant des ponts avec d'autres époques.

Evaluation : Examen terminal (écrit)

Image et son au cinéma : 12h CM et 13h TD (Benjamin Lassauzet et Marc Pougheon)

Partie enseignée par **M. Pougheon** : Dès la naissance du cinéma, les réalisateurs ont cherché à associer images et sons dans leurs œuvres. Cette association s'est bien sûr approfondie et accentuée avec la naissance du cinéma sonore. Le cours se propose d'analyser les combinaisons audiovisuelles, leurs techniques et leurs effets sur le spectateur.

Partie enseignée par **M. Lassauzet** : Après avoir cerné le fonctionnement sémantique de la musique de film, ce cours a pour objectif, sur la base de nombreux exemples, d'identifier les principales fonctions de la musique au cinéma (motrice, affective, de socialisation, de communication). Une étude de cas à partir d'un film de Stanley Kubrick servira de mise en pratique des notions abordées.

Evaluation : Examen terminal (écrit) et contrôle continu.

Outils numériques (traitement de l'image, éditions de sites WEB) : 25h TD (Roman Cassanas)

Le numérique, au-delà de l'outil formidable qu'il représente, est devenu une part intrinsèque de la culture tant dans la création elle-même que dans sa promotion.

En effet, jamais la culture n'a été aussi accessible et aussi diverse. Face à cette offre pléthorique et quelque peu chaotique, il devient indispensable pour les structures culturelles de professionnaliser leur communication et donc de maîtriser leur(s) image(s).

L'objectif de ce TD est d'initier les étudiants au traitement de l'image, qu'elle soit matricielle ou vectorielle, destinée à l'impression ou au web. Mais aussi de garder en tête l'objectif de l'image dans son acception la plus étendue : toucher et marquer positivement le public.

Ainsi, après une courte initiation aux bases de la communication, nous aborderons la photo et la retouche numérique, la création d'image vectorielles, et enfin la mise en page d'imprimés et la mise en page web (HTML / CSS).

Chaque élève sera chargé de mettre en pratique ces notions de manière originale et cohérente sur un projet concret durant le semestre.

Evaluation : Contrôle continu (3 QCM et 1 charte graphique).

LANGUES :

Lansad (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) : apprentissage et perfectionnement linguistique dans la perspective d'obtention du CLES. Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur est une certification nationale mise en place par les universités accréditées par le Ministère de l'Education Nationale. Elle vous permet d'attester de votre niveau en compétences langagières et de le faire valoir à l'échelle de l'Europe. Le CLES évalue 4 compétences : compréhension et production écrites, compréhension et production orales. La production orale se fait sous la forme d'une prise de parole en continu (CLES1) ou en interaction (CLES2). Chacune des compétences doit être validée pour obtenir la certification ; aucune compensation n'est possible entre les compétences.

PRATIQUE ARTISTIQUE :

Atelier Service Université Culture : (50h et plus en fonction des nécessités de la création)

Atelier de pratique artistique proposé par le service culturel de l'université (RDC gauche, UFR LCSH).

Contact : Service Université Culture - 29, bd Gergovia - 63037 Clermont-Ferrand Cedex

Tél : 04 73 34 66 03

Mail : SUC@clermont-universite.fr

Pratiques artistiques validables en 2ème année de Licence Arts du spectacle

Arts plastiques Arts et milieux scolaires Carnet au Centre Gravures et techniques d'impression Peinture et Créations plastiques 3D/2D Dessin et Techniques graphiques Volume, Espace et Environnement
Arts de la scène Annie Ernaux, une archéologie de la vi(II)e Etudes pratiques théâtrales Explorations dansées #Fabrique(r) Golgotha Picnic Jeux chorégraphiques La petite fabrique de l'acteur Let's gooo... training Nous sommes tous des réfugiés du capitalisme Plus loin que l'horizon de Ronan Mancec Pratique(s) de cirque Théâtre contemporain : réimproviser Koltès Théâtre en espagnol
Arts, sciences, techniques, société Balade sonore Hop'art Rêves de science – Art vidéo Volume, espace et environnement
Cinéma Animation – Vjing Art vidéo Clip vidéo Création documentaire Education Images et Médias Fiction / Figures de style Portraits vidéo d'auteurs et/ou d'artistes professionnels Vidéocollectif Cinéfac
Lire-écrire Carnet au Centre Création littéraire contemporaine Ecriture critique Lectures urbaines Lire la littérature pour la jeunesse Tous pour un
Musique Chorale universitaire Ensemble vocal Orchestre universitaire Radio Class'zik Son et univers musical Voix à part entière

Détails et contenus des ateliers sur le site web du Service Université Culture :
<http://culture.clermont-universite.fr>

L'assiduité est obligatoire pendant toute la durée de l'atelier. La validation a lieu au 2ème semestre.

COMMENT S'INSCRIRE À UNE UE LIBRE DU SERVICE UNIVERSITÉ CULTURE (SUC) ?

Se référer à la liste des UE libres/Culture SUC disponible sur le site de l'Université Clermont Auvergne.
Cliquer sur les intitulés des UE libres pour accéder aux fiches descriptives correspondantes (contenus pédagogiques, informations pratiques).

Vérifier la compatibilité des horaires avec l'emploi du temps des cours.

L'inscription se déroule en deux étapes :

1ère étape : **LA PRÉINSCRIPTION**

Du 20 au 29 septembre 2017

Lieu : Service Université Culture

Renseigner la fiche de vœux ateliers SUC disponible au secrétariat.

Indiquer **obligatoirement** deux ateliers au choix, en les classant par ordre de préférence.

La confirmation de votre acceptation dans l'un ou l'autre des ateliers de votre choix vous sera notifiée par voie électronique entre le 2 et le 6 octobre 2017.

Début des activités : à partir de la semaine 41

2ème étape : **L'INSCRIPTION DÉFINITIVE**

Elle s'effectue auprès du responsable de l'atelier lors de la première séance.

À réception de la notification de votre acceptation dans l'un des ateliers de votre choix, vous devez en outre effectuer **votre inscription pédagogique** auprès du secrétariat de votre filière, en indiquant **l'intitulé générique de l'UE**.

Aucune inscription à une UE libre SUC ne peut s'effectuer en dehors de la procédure énoncée ci-dessus.

RÉUNION D'INFORMATION : mardi 19 septembre 2017, entre 18h et 21h

**Lieu : Institut d'Auvergne de Développement des Territoires (IADT)
51, Boulevard François Mitterrand - Clermont-Ferrand**

NB : Cette procédure d'inscription ne s'applique pas à la Chorale Universitaire (inscriptions auprès du chef de chœur lors des premières répétitions ou directement en ligne sur www.choraleuniversitaire.fr) et à l'Orchestre Universitaire (inscriptions auprès du directeur musical, lors des premières répétitions).

Maquette et contrôle des connaissances de la L2 parcours Arts du spectacle

Semestre 4

UE	Crédits ECTS	Intitulé des UE	Contenu et enseignant(s)	Durée totale (en heures) répartition CM/TD
UE xx	3	Dramaturgie musicale	Histoire de l'opéra <i>Benjamin Lassauzet</i>	12h CM 13h TD
UE xx	3	Scènes anglo-américaines au XXe siècle	<i>Yassaman Khajehi</i> <i>Lîlâ Bisiaux</i>	12h CM 13h TD
UE xx	3	Photographie : regards et pratiques	<i>Pascal Desmichel</i> <i>Yann Cabello</i>	12h CM 13h TD
UE xx	3	Théorie et pratique du montage	<i>Marc Pougheon</i> <i>Romain Coissard</i>	12h CM 13h TD
UE xx	3	ePortfolio	Recherche de stage – <i>Cyril Boissier, Benjamin Lassauzet</i> ePortfolio – <i>Etienne Tripier</i>	25h TD
Pratique artistique et culturelle	3 comptés au S2	Atelier du Service Université Culture annualisé validé en fin de S2	Liste restreinte d'ateliers au choix, communiquée à la rentrée en fonction de la programmation culturelle (cinéma, théâtre, danse, musique, littérature, cirque)	50h TD annualisé
Langues	3 comptés au S2	LANSAD		25h TD annualisé
UE transversale	3	PPP,...	Voir liste proposée par l'UFR LCSH	25hTD

ECTS : european credits transfert system

UE : unité d'enseignement

CC : contrôle continu

ET : examen terminal

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances							
		1 ^{ère} session					2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Dramaturgie musicale	3	ET CC	50/50	3	E M+S	2h	1	E	1h
Scènes anglo-américaines au XXe siècle	3	ET CC	50/50	3	E M+S	3h	1	E	1h
Photographie : regards et pratiques	3	ET CC	50/50	3	E TP	3h	1	E	1h
Théorie et pratique du montage	3	ET CC	50/50	3	E TP	2h	1	E	1h
ePortfolio	3	CC		2	A*		1	A*	
Pratique artistique	3	CC			A		1	A	
Langues	3	CC			A		1	A	
UE transversale (PPP,...)	3	CC		2	A		1	A	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : L'assiduité est contrôlée et fait partie des critères d'évaluation en contrôle continu.

*Productions numériques

Descriptifs et objectifs des cours délivrés au S4 par le département Métiers de la Culture

ENSEIGNEMENTS DE MAJEURE

Dramaturgie musicale : 12h CM et 13h TD (Benjamin Lassauzet)

Ce cours est consacré à l'étude de ce genre majeur de la dramaturgie musicale qu'est l'opéra, depuis son origine (XVII^e siècle) jusqu'à nos jours. A partir de nombreux extraits sonores et/ou visuels, il s'agira de comprendre l'évolution de ce genre, les différentes modalités qu'il emprunte (*opera seria*, *opera buffa*, tragédie lyrique, opéra de sauvetage...), ses éléments de langage (ouverture, récitatif, aria, chœur...), tout en déterminant le rôle qu'y occupe la musique (servante de la parole ou meneuse de l'action).

Evaluation : Examen terminal (écrit)

Scènes anglo-américaines au XX^e siècle : 12h CM (Yassman Khajehi) et 13h TD (Yassman Khajehi et Lîlâ Bisiaux)

Ce cours proposera d'étudier la notion d'« identité » et de « crise » à travers quelques œuvres emblématiques du théâtre britannique et américain : d'*En attendant Godot* à *Oh les beaux jours* de Beckett, de *l'amour de Phèdre* à *Psychose* de Sarah Kane ainsi que *Mort d'un commis voyageur* de Miller et *Qui a peur de Virginia Woolf* d'Edward Albee. Une ouverture esthétique sera également proposée en direction des scènes contemporaines sud-américaines. Le TD sera consacré à l'étude de textes et aux éléments textuels dans la représentation.

Evaluation : Examen terminal (écrit) + Contrôle continu (oral et rapport).

Photographie (regards et pratiques) : 12hCM (Pascal Desmichel) 13hTD (Yann Cabello)

CM : Cette série d'interventions s'attachera à montrer que la photographie n'a cessé de d'interroger ce qui fait « paysage ». Présenté dans une perspective historique, le cours évoquera quelques grands noms et insistera sur deux styles qui ont contribué à renouveler le regard porté sur les territoires, à savoir le style documentaire, et la photographie des écrivains-voyageurs de la "contre-culture".

Evaluation : Examen terminal.

TD : Objectif : appréhender les mécanismes de l'exposition, mise en situation.

1. Le triangle d'exposition.
2. L'incidence de chaque paramètre du triangle d'exposition.
3. Les programmes d'exposition.

Evaluation :

1. Chaque étudiant est évalué sur sa capacité à exposer « correctement » une photographie.
2. Chaque étudiant est évalué sur sa capacité à gérer les incidences des paramètres du triangle d'exposition.

La note est pondérée par un coefficient de présence.

Théorie et pratique du montage : 12h CM 13hTD (Marc Pougheon et Romain Coissard)

Théorie - CM 12H (Marc Pougheon)

« Le montage, la seule invention du cinéma » disait Jean-Luc Godard. Le cours magistral de théorie du montage s'attachera à démontrer et analyser l'importance et les enjeux du montage dans la réalisation d'une oeuvre filmique ainsi que son impact sur la construction du récit. Après une approche historique, l'étude s'attachera à tenter de saisir l'essence du montage au delà de ses fonctions syntaxiques, sémantiques, narratives, discursives, rythmiques ou plastiques.

Evaluation : Examen terminal (écrit)

Pratique - TD 13H (Romain Coissard)

Initiation et perfectionnement aux différents principes et règles du montage sur logiciel professionnel (Adobe Premiere Pro/FCPX). Etude et exercices ciblés autour des modalités d'archivage et d'importation, des formes de narration par le montage et des règles de raccords.

Objectif : Maîtriser le(s) logiciel(s), l'environnement informatique et les règles de raccords au montage en vue de finaliser des projets filmiques sur support numérique.

Evaluation : Contrôle continu

ePortfolio (recherche de stage) - 12hTD (Cyril Boissier, Benjamin Lassauzet et Etienne Tripié)

Le ePortfolio est un dispositif technique devant permettre à l'étudiant d'analyser et de mettre en valeur les compétences acquises à travers sa formation, ses expériences professionnelles et associatives. Il s'agira pour l'étudiant d'identifier ses compétences afin de pouvoir réaliser son portfolio numérique.

Le reste du travail de cette UE consistera en une réflexion préliminaire sur le projet professionnel et, à partir de là, en un travail de recherche de stage, dans la perspective du stage de fin de 2^e année.

Evaluation : Contrôle continu

LANGUES :

Lansad : apprentissage et perfectionnement linguistique, voir notice semestre 3

PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE :

Atelier Service Université Culture : voir notice semestre 3

UE Projet Professionnel Personnel (PPP) :

Mentions de diplômes Parcours concernés par l'offre	INTITULE D'ENSEIGNEMENT
LETTRES	Occitan 1 : orientation « édition » Etudes pratiques théâtrales Atelier de création littéraire contemporaine Lectures urbaines
GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	Les métiers de la géographie
HISTOIRE	Atelier d'initiation aux concepts, méthodes et outils de la recherche en sciences sociales.
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Métiers de la recherche : insertion professionnelle en Histoire de l'art Métiers de la recherche : insertion professionnelle en Archéologie
ARTS	Techniques et codes de communication du champ professionnel
Offre tous parcours : Service Formation Continue et Insertion Professionnelle	Passeport Pour l'Emploi
SUC*	Arts de la scène Cinéma Lire-Ecrire Musique

* Les UE PPE proposées par le Service Université Culture (SUC) visent l'acquisition de compétences à la fois techniques et artistiques dans différents secteurs ainsi que l'ouverture sur un champ culturel composite en lien avec la cité. Les ateliers de pratique peuvent répondre aux qualités requises pour la construction d'un projet personnel professionnel. L'implication de l'étudiant(e) dans un atelier encourage

l'expression individuelle et l'implication dans des travaux collectifs, ainsi que des partenariats et la constitution d'un réseau professionnel. Le SUC favorise activement les transversalités et l'interdisciplinarité dans le choix et la mise en œuvre des projets.

>**Arts de la scène** : accompagnement et formation des étudiant(e)s, encadré(e)s par des professionnels du secteur, dans l'initiation et le suivi d'un projet de création artistique, dans des œuvres d'auteurs et dans le rapport au public.

>**Cinéma** : apprentissage des techniques de prises de vues et de montage sur des logiciels professionnels, conception d'une œuvre cinématographique courte dont les sujets et les thèmes liés au champ disciplinaire de l'étudiant(e) nourrissent de manière concrète le projet envisagé.

>**Lire-Écrire** : initiation et/ou approfondissement des connaissances et des techniques de lecture et d'écriture en lien avec la découverte du travail d'auteurs reconnus sur des sujets et des formes permettant d'améliorer et de consolider les qualités d'élocution ou de rédaction.

>**Musique** : initiation et/ou approfondissement encadrés par des professionnels, des techniques de chant ou d'appréhension de la voix et de la pratique instrumentale dans différents contextes : prestations publiques, radiophoniques...

ATELIERS DU SERVICE UNIVERSITÉ CULTURE VALIDABLES DANS L'UE PPE

Chorale universitaire
Cinéma Création documentaire
Cinéma Éducation Images et Médias
Cinéma Réalisation Fiction
Cinéma Vidéocollectif
Création chorégraphique (2 ateliers au choix)
Écriture-Lecture (2 ateliers au choix)
Musique vocale (2 ateliers au choix)
Orchestre universitaire
Théâtre (6 ateliers au choix)

Extrait du règlement de la licence

La semestrialisation :

Pour chaque semestre, les aptitudes et l'acquisition des connaissances dans chaque UE sont appréciées soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôles combinés. Les modalités du contrôle sont définies pour chaque licence et portées à la connaissance des étudiants en début d'année sur le site internet de l'UFR LCSH : <http://www.lettres.univ-bpclermont.fr> après validation du CEVU et vote du CA, ainsi que dans les livrets de l'étudiant de chaque département. Chaque semestre donne lieu à deux sessions d'examens qui sont organisées ainsi :

- 1^{ère} session à l'issue du 1^{er} semestre avec délibération du jury
- 1^{ère} session à l'issue du 2^{ème} semestre avec délibération du jury
- 2^{ème} session pour les 2 semestres à la fin du deuxième, avant la fin de l'année universitaire, avec délibérations du jury (session dite « de rattrapage »).

Les examens terminaux sont organisés par le service de la scolarité.

Fonctionnement des résultats d'examens :

- 1^{ère} session : Délibération du jury sur les notes du S1, compensation, résultats du semestre
Délibération du jury sur les notes du S2, compensation, résultats du semestre
Compensation annuelle S1 + S2.
- 2^{ème} session : Délibération du jury sur les notes de la 2^{ème} session du S1 et du S2 (S1' + S2') :
PV du S1, PV du S2, PV annuel.

Des points de jury peuvent être attribués aux UE, aux semestres et/ou à l'année.

Les années ne se compensent pas entre elles.

L'étudiant qui a acquis la 1^{ère} année ou le diplôme à la 1^{ère} session n'est pas autorisé à se présenter à la 2^{ème} session.

Les “ retours en arrière ”, c'est-à-dire recommencer un parcours après avoir validé un autre parcours dans le même diplôme, ne sont pas acceptés.

Une U.E. n'ayant pas obtenu la moyenne (pas d'attribution de crédits) figurant dans un semestre ou une année validée par compensation ne peut être repassée (sauf si elle fait partie d'un autre diplôme non validé auquel s'est inscrit l'étudiant).

La note d'une U.E. non validée peut être conservée d'une session à l'autre. Si l'étudiant se présente à l'U.E. en 2^{ème} session, toutes les matières de cette U.E. **ayant une note inférieure à la moyenne** doivent être repassées. Seule la note de l'U.E. obtenue à la 2^{ème} session sera alors prise en compte.

REGLE DE REPORT DES NOTES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

De la 1^{ère} à la 2^{ème} session

Les notes des U.E. obtenues à la 1^e session sont reportées automatiquement en 2^e session.

Les notes des U.E. non acquises se reportent dans la mesure où aucune épreuve de cette U.E. n'est repassée en 2^e session.

- **La capitalisation :**

- Les U.E. sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Les matières constituant les U.E. ne donnent pas lieu à attribution de crédits.

En cas de non validation d'un semestre :

Une U.E. dont la moyenne est $\geq 10/20$ est capitalisable. Elle est acquise définitivement. **On ne peut pas la repasser, même en deuxième session dans le but d'améliorer la note.**

En cas de validation d'un semestre :

Les U.E. constituant ce semestre n'ayant pas obtenu la moyenne ne se voient pas attribuer 5 crédits et ne peuvent être capitalisées pour un autre parcours.

- Un diplôme, une année, un semestre obtenus par capitalisation (ou par compensation) ne peuvent être repassés. Il n'est pas possible de repasser une U.E, même en 2^e session dans le but d'améliorer la note.

- **La compensation :**

La compensation à chaque session porte sur la totalité des U.E. du semestre.

Tout semestre ayant obtenu la moyenne par compensation est validé et les 30 crédits correspondants sont acquis.

Une compensation annuelle est réalisée :

- après la première session des 2 semestres de l'année universitaire
- après la deuxième session des 2 semestres de l'année universitaire

En cas de résultat positif, les 2 semestres sont validés et les 60 crédits sont acquis.

Les années ne se compensent pas entre elles.

- **Communication des résultats et contentieux :**

Les procès-verbaux de délibérations de jury sont affichés à l'issue des délibérations version papier dans les locaux de l'UFR LLSH, et sous l'Environnement Numérique de Travail.

L'affichage des notes et résultats que vous visualisez sur votre ENT n'est donné qu'à titre indicatif. Seul l'affichage des procès-verbaux des jurys (qui a lieu dans le Hall du site de Gergovia) est considéré comme officiel.

Par décision du Conseil des Etudes de l'UFR LLSH en date du 30 juin 2011, cet affichage ne fait pas mention des notes obtenues dans le détail mais des décisions d'acquisition ou non des UE, semestres, et années.

- **Relevé de notes et attestation de réussite :**

Un relevé de notes est envoyé ensuite à l'adresse fixe notée sur le dossier d'inscription.

L'attestation de réussite à un diplôme est uniquement établie et délivrée par le service de la scolarité de

l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines. Une annexe descriptive “ supplément au diplôme ” fournit les explications requises concernant le cursus suivi.

Pour toutes questions complémentaires, se reporter au règlement intégral fourni au moment de l'inscription

Informations pratiques

- **CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018**

Cours du semestre 1 : 12 semaines + 1

- ⇒ Début des cours : du lundi 11 septembre au vendredi 27 octobre 2017 après les cours
- ⇒ Vacances de Toussaint : du samedi 28 octobre après les cours au 05 novembre
- ⇒ Cours : du lundi 06 novembre au vendredi 8 décembre après les cours
- ⇒ Semaine pédagogique du S1 : du lundi 11 décembre au vendredi 15 décembre
- ⇒ Vacances de Noël : du samedi 23 décembre au 07 janvier 2018

Examens semestre 1:

- ⇒ **1^{ère} session** : du 18 au 22 décembre, puis du 8 janvier au 19 janvier 2018

Cours du semestre 2 : 12 semaines + 1.

- ⇒ Début des cours : du 22 janvier au vendredi 16 février 2018
- ⇒ Vacances d'hiver : du samedi 17 février après les cours au 25 février
- ⇒ Cours : du lundi 26 février au vendredi 6 avril après les cours
- ⇒ Vacances de printemps : du samedi 7 avril après les cours au 22 avril
- ⇒ Cours : du lundi 23 avril au vendredi 4 mai après les cours
- ⇒ Semaine pédagogique du S2 : du lundi 7 au samedi 12 mai inclus

Examens semestre 2:

- ⇒ **1^{ère} session et CLES** : du 14 mai au 26 mai
- ⇒ **Délibérations** : mercredi 6 juin
- ⇒ **Examens semestres 1 et 2 - sessions 2** : du 25 juin au 6 juillet
- ⇒ **Délibérations 2^e session** : 13 juillet.

- **RESPONSABLE D'ANNÉE L2 ARTS DU SPECTACLE**

Benjamin Lassauzet

benjamin.lassauzet@uca.fr

Bureau 322, sur rendez-vous

Le responsable d'année suit les étudiants, les aide à faire des choix (orientation, options, recours au tutorat...) et doit être informé le plus tôt possible de leurs difficultés (personnelles, de santé, universitaires, demande de régime spécial ou de dispense ponctuelle d'assiduité, tiers temps, tentation de décrocher, absentéisme récurrent...).

- ♦ **COMMUNICATION INTERNE**

- **Les panneaux d'affichage :**

Toutes les informations sont communiquées sur les panneaux d'affichage situés dans le couloir du département au 2^{ème} étage devant les bureaux 207 et 207 bis et 207ter. Vous devez les **consulter régulièrement** afin de vous tenir informé notamment des inscriptions aux exposés, des changements d'emploi du temps ou de salles, des dates d'examens, des offres de stage, des informations générales diverses et variées, etc...

- N'oubliez pas de consulter le **site web du département et votre ENT.**

Vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre formation, des conseils pour les échanges universitaires, les stages, des témoignages d'étudiants sur leurs expériences en entreprise ou à l'étranger et tout ce qui concerne la vie du département (rubrique *actualités*)

Site web <http://www.lettres.univ-bpclermont.fr/spip.php?rubrique151>

• **LE SECRÉTARIAT DES FILIERES TOURISME/LIVRE ET ARTS DU SPECTACLE**

Le secrétariat peut être ponctuellement fermé lorsque cela est nécessaire (réunion, rendez-vous, absence). Une boîte aux lettres (N° 112) est à votre disposition dans les locaux du département. Vous pouvez y déposer toutes vos demandes par écrit (ex : document à faire signer, demande d'attestation, demande de matériel etc...), elles seront traitées dans les meilleurs délais. Ne pas oublier de préciser votre nom et votre formation.

♦ **LES ENSEIGNANTS**

Les enseignants permanents ont leur bureau situé au département et sont disponibles selon leurs horaires de permanence ou sur rendez-vous. Ils possèdent chacun une boîte aux lettres située dans les locaux de l'UFR LCSH (hall d'entrée, à droite) ainsi qu'une adresse email (consulter le site Internet de l'université et l'ENT).

♦ **LA SALLE DE TRAVAIL 302**

Cette salle n'est accessible qu'aux étudiants du département des Métiers de la culture.

Elle n'est mise à votre disposition que dans le cadre de votre travail en lien avec vos cours mais également pour les différentes activités de l'association ALTO.

Elle nécessite une réservation préalable (fiche sur la porte). Tout abus ou dégradation constaté en cours d'année conduira à sa fermeture.

♦ **L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS : ALTO**

ALTO collabore financièrement à la réalisation des voyages d'études, contribue au suivi régulier de l'insertion des anciens et à la constitution d'un répertoire, et participe aux conseils du département et aux relations avec les professionnels.

Les élections du Président et des membres du bureau d'ALTO ont lieu la première semaine du mois d'octobre.

Pour fonctionner l'association a besoin de vous !

Plus vous serez nombreux à vous investir dans ses activités et plus elle sera dynamique et reconnue au niveau de l'université.

♦ **LA BIBLIOTHÈQUE**

Les étudiants des métiers de la culture inscrits dans le parcours **Arts du spectacle** peuvent emprunter des ouvrages ou périodiques à la bibliothèque du Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) située sur le site de Gergovia.

Vous avez tous aussi à votre disposition la Bibliothèque Universitaire 1^{er} cycle de l'UFR LCSH (site Gergovia).

. **Le catalogue est consultable sur :**

<http://bibliotheque.clermont-universite.fr/>

Enfin, vous disposez, **au second étage de l'UFR LCSH** (site de Gergovia), d'une bibliothèque de département, moderne, lumineuse et fonctionnelle dont le fonds s'enrichira au fur et à mesure des années. Cette bibliothèque est complémentaire des deux autres précédemment citées et vous y trouverez de nombreux ouvrages, du plus général au plus spécialisé.

N'hésitez pas à consulter les informations pratiques pour connaître les horaires d'ouverture, les conditions de prêt, les services proposés par chaque bibliothèque. Les bibliothèques des différents départements sont également accessibles à tous les étudiants. Les étudiants de l'UFR Lettres sont invités à fréquenter la BCU Lafayette (salle de lecture 4e étage) qui leur est réservée.

La Bibliothèque Lafayette est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 19h00

♦ **LE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

Pour vos exposés lors des cours, du matériel peut vous être prêté :

- vidéoprojecteur
- ordinateur PC portable
- rétroprojecteur
- lecteur DVD/vidéo
- caméras HD à discrétion du responsable d'année

Pour cela vous devez avertir le responsable d'année, faire la réservation auprès du service TICE audiovisuel (330) selon la procédure *Ad Hoc*. Une charte d'utilisation du matériel et un cahier d'enlèvement du matériel devront être signés par les étudiants.

♦ **L'ASSISTANCE**

En cas de problèmes informatiques ou concernant l'utilisation du matériel pédagogique, vous devez vous adresser au secrétariat du département.

♦ **LE SITE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**

Sur le site de l'université, vous trouverez des informations sur les formations de l'UCA, les services de l'UCA, les relations internationales, etc...

<http://www.uca.fr/>

♦ *L'ANNUAIRE DE L'UNIVERSITÉ*

Dans cet annuaire, vous pouvez trouver le numéro de téléphone et l'adresse email d'un enseignant ou d'un service de l'Université Clermont Auvergne

[http://www.uca.fr/
rubrique "annuaire"](http://www.uca.fr/rubrique%20annuaire)

♦ *LE SITE DU DÉPARTEMENT DES MÉTIERS DE LA CULTURE*

Vous y trouverez toutes les informations sur vos formations et la vie du département.
Consultez-le régulièrement.

<a href="http://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-
formations/licence-arts-11245.kjsp">http://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des- formations/licence-arts-11245.kjsp

Dans le cadre de votre formation, vous pouvez choisir d'effectuer votre stage à l'étranger.

♦ *LA VIE CULTURELLE...*

...C'est :

De multiples possibilités de fréquentation de saisons culturelles et de pratiques artistiques en ateliers et stages, sont offertes aux étudiants. La pratique dans un atelier est obligatoire chaque année du parcours Arts du Spectacle. Ces diverses propositions sont dispensées par le **Service Université Culture** et ses partenaires.

Le Service Université Culture, c'est...

- un espace de pratiques artistiques avec ses ateliers et stages
- un lieu de réflexions croisées sur l'art et la culture
- des rencontres avec des professionnels de la culture
- un lieu de conseils pour les projets professionnels et/ou artistiques
- une structure d'accueil de stagiaires

un espace d'information sur les spectacles de la région et un lien avec les structures culturelles extérieures.

<http://culture.clermont-universite.fr/>

Règlement général

♦ ABSENCES :

- **LES COURS : L'ASSIDUITÉ AUX COURS EST DE RÈGLE DANS NOS FILIÈRES.**

La présence aux cours (CM/TD), interventions de professionnels, conférences, sorties terrain, **est obligatoire**. Nous vous rappelons qu'une semaine de cours commence le lundi matin et se termine le vendredi soir.

Toute absence devra être justifiée par un certificat médical (ou autre justificatif) **présenté dans un délai de huit jours au secrétariat des Arts du spectacle (207) auprès de Bénédicte Coppin et de l'enseignant.**

Les absences non justifiées **seront sanctionnées** dans les évaluations et lors des délibérations d'examens en fin de semestre.

- **LES EXAMENS :**

Toute absence à un examen (épreuve terminale ou contrôle continu) quel que soit le motif, sera sanctionné par un zéro. En cas d'absence à un examen, pour cas de force majeure, l'étudiant doit fournir au secrétariat du département Tourisme/Arts du spectacle un certificat médical ou tout autre justificatif dans les huit jours suivant l'absence. Passé ce délai, l'absence non justifiée sera sanctionnée par un zéro.

La même règle s'applique aux travaux donnant lieu à l'attribution d'une note prise en compte dans les évaluations (rendu des rapports de stage, mémoires, TD, etc...)

Les étudiants étrangers effectuant un semestre ou une année d'études dans les filières Tourisme dans le cadre de programmes d'échanges sont tenus de respecter ce règlement.

♦ PLAGIAT :

Le plagiat c'est :

- **s'approprier** le travail créatif de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien
- **s'accaparer** des extraits de texte, des images, des données, etc. provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance
- **résumer** l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source.

Le plagiat est considéré comme une grave atteinte au droit d'auteur. Pour éviter le plagiat, il faut citer vos sources :

- lorsque vous citez vos sources, vous démontrez votre capacité à avoir recherché des informations sur votre sujet
- vous permettez au lecteur de se référer facilement aux sources utilisées

La citation est le fait de reconnaître la propriété intellectuelle d'un passage de votre texte

Afin de détecter toute fraude, l'université s'est dotée d'un logiciel pour déterminer la présence de plagiat dans les différents travaux remis par l'étudiant. Si la fraude est établie, des sanctions disciplinaires seront engagées.

Extraits tirés du logiciel compilatio.net